

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept octobre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents** : M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, Mme Aurélie VERGIN, Mme Laëtitia VIVIER

**Excusés** : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, Mme Esther BEUVE qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, Mme Isabelle DEGUETTE qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECLER, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à M. Pierrette POUSSET, M. Gilles MALICOT, M. Vivek SINGH.

**Absents** : Mme Nathalie LECUIR, M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie GAUTIER

**Date de convocation** : 20 octobre 2022

**Date d'affichage du procès-verbal** : 9 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

### Ordre du jour

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 15/09/2022
- 2) Collecte des déchets - impact de la nouvelle tarification pour la commune et suppression du ramassage des déchets verts
- 3) Foncier - cession de portions de chemins ruraux désaffectés
- 4) Foncier - cession d'un chemin désaffecté cadastré 608 ZC 41 (La Mercerie à Troisgots) à Laurine GARDIE et Kévin BLERAIT
- 5) Théâtre du Préau - convention de partenariat 2022-2023
- 6) Finances - admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- 7) Participation des communes aux frais de fonctionnements des établissements scolaires pour l'année 2021-2022
- 8) RH - modification du tableau des effectifs
- 9) Décisions du Maire par délégation
- 10) Communications de la municipalité
- 11) Questions diverses
  - Création d'un nouveau site internet : choix du prestataire
  - Visite du Préfet le mardi 22/11/2022

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Mme Sylvie GAUTIER est choisie comme secrétaire de séance.

### 1- Approbation du PV du conseil municipal du 15/09/2022

M. le Maire demande si le PV du dernier conseil municipal fait l'objet de remarques.

Cyril PANIEL fait observer que son intervention au moment des questions diverses a été oubliée. Il appelait à créer un groupe de travail sur la question énergétique.

Il est en outre précisé que le PV comportait une erreur matérielle. En 1<sup>ère</sup> page, l'ordre du jour indiqué reprenait, non pas la convocation du 15/09/2022, mais celle du 30/06/2022.

**Le Conseil municipal décide d'approuver le procès-verbal précité sous réserve des observations susvisées.**

Pour : 23	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

### 2- Collecte des déchets - impact de la nouvelle tarification pour la commune et suppression du ramassage des déchets verts

**Rapporteur : M. le Maire**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, entrera en vigueur la nouvelle tarification de la collecte des déchets instaurée par Saint-Lô Agglo : la **REOMi** (redevance incitative tenant compte du nombre de levées) remplacera la **TEOM** (taxe inégalitaire adossée à la valeur locative des biens et ne tenant pas compte de la taille du foyer).

#### Quels impacts pour la commune ?

- **Actuellement** : la commune est exonérée de TEOM pour ses bâtiments publics (mairie, écoles, médiathèque). Elle en paie uniquement pour les **bâtiments mis en location** (logements, salles des fêtes, locaux professionnels, gîte du Moulin Hébert..). En 2022, la TEOM représentait **10 219 €**.
- **Demain** : tous les biens communaux seront assujettis à la REOMi sans exception, y compris le marché hebdomadaire. Son coût a été évalué à **14 270 €**.

#### Pistes d'économie proposées (Municipalité du 20/09/2022)

##### 1) **Suppression de la collecte du marché hebdomadaire : - 4 346 €**

- Les commerçants sont invités à repartir avec leurs déchets
- Avantages : respect du tri par les commerçants, résolution du problème d'odeurs lié au stockage des déchets dans les bacs en attendant le passage du camion benne (1 semaine après, 1 fois sur 2).
- La ville de St-Lô le fait déjà.

## 2) Suppression de la mise à disposition de bacs aux salles de fêtes : - 2 238 €

- Les usagers repartiront avec leurs déchets
- Avantages : respect du tri par les usagers, plus de déchets déposés dans les bacs frauduleusement par quelques habitants

L'exposé de ce point appelle les questions suivantes :

- M. Cyril PANIEL demande si les bacs jaunes sont facturés aux professionnels et donc à la commune. Il est répondu oui, mais uniquement aux professionnels dits « gros producteurs » qui disposent de plusieurs bacs jaunes (ce qui est le cas de la commune). La facturation prend la forme d'un forfait trimestriel. Pour les petits producteurs (un seul bac jaune), le tri sélectif reste gratuit.
- La proposition de supprimer la collecte des salles des fêtes suscite un débat :
  - ✓ M. Alain LENESLEY et d'autres élus s'inquiètent de cette mesure. Comment vont faire concrètement les gens avec leurs déchets, et en particulier les bénévoles des associations qui, lorsqu'ils organisent un repas, doivent gérer une grande quantité de déchets. Est-ce aux bénévoles de supporter cette charge supplémentaire ?
  - ✓ Il est rappelé que la proposition de suppression de la collecte s'appuie sur un double constat : d'une part, la plupart des usagers ne trient malheureusement pas les déchets, d'autre part, certains habitants profitent des bacs communaux à disposition pour déposer frauduleusement leurs déchets.
  - ✓ Mme Aurélie VERGIN relate une expérience personnelle. Lorsqu'elle a loué une salle des fêtes, la mairie a bien insisté, au moment de l'état des lieux d'entrée, sur le respect des règles de tri sélectif.
  - ✓ Mme Pierrette POUSSET fait observer que la mairie ne fait pas systématiquement les états des lieux d'entrée ni de sortie, prenant l'exemple de la salle Lanchantin, ce qui est dommage à ses yeux. Ces rendez-vous permettraient justement de sensibiliser les usagers aux éco-gestes.
  - ✓ Mme Catherine COQUELIN insiste sur l'importance d'une bonne communication autour du tri sélectif.
  - ✓ M. le Maire fait un bilan des nouvelles consignes de tri sur le territoire de l'Agglo. Le tonnage des OMr a baissé de 28 % par rapport à l'année dernière, ce qui constitue une bonne nouvelle pour la cotisation de St-Lô Agglo au Syndicat Mixte du Point Fort. A ce sujet, Mme Laetitia VIVIER tient toutefois à préciser que le bac jaune collecté tous les 15 jours s'avère insuffisant au regard du volume des emballages qui a considérablement augmenté.
  - ✓ M. Cyril PANIEL soulève la question des corbeilles de rue. Mme Pierrette POUSSET suggère de mettre en place des poubelles bi-compartmentées (OMr / tri sélectif) comme font certaines communes.

### Autres pistes d'économie :

#### Papier

- Collecté via l'entreprise ENCORE (50490 La Rondehaye)

- Tous les sites communaux sont concernés (mairie, écoles)
- Service gratuit + bénéfice reversé à la coopérative scolaire des écoles

#### Carton

- Les déchets cartons ne peuvent être déposés dans les bacs jaunes (seuls les emballages de petite taille sont acceptés)
- Les services techniques les déposent à la déchetterie (gratuit pour l'instant !)

#### Biodéchets (restaurant scolaire, La Mautelière)

- Ces déchets sont collectés par un agent du restaurant scolaire pour ses poules 😊 (gratuit)

#### Cimetières (Condé, Mesnil-Raoul et Troisgots)

- Il est envisagé la création d'un silo à compost et la mise à disposition de bacs jaunes uniquement (gratuit). Suppression des bacs gris.

#### Déchets verts

La collecte des déchets verts en porte-à-porte n'existe plus que pour 3 communes de Saint-Lô Agglo : Saint-Lô, Agneaux et Condé-sur-Vire.

Dans le cadre de la réforme précitée de la collecte des déchets et au vu des résultats d'un sondage effectué auprès des usagers (cf. ci-dessous), Saint-Lô Agglo a décidé de rendre payant ce service optionnel sur Saint-Lô et Agneaux (85 €/an/habitant) et de l'abandonner sur Condé-sur-Vire.

## Service optionnel de collecte des déchets verts

### Résultat de l'enquête et interprétation

Commune	Ne souhaite pas service payant	Souhaite service payant	Total 3 communes	% Utilisateur favorable au service payant
<b>- AGNEAUX</b>	<b>1199</b>	<b>856</b>	<b>2055</b>	
Non utilisateur du service	780	13	793	
Utilisateur du service	419	843	1262	67%
<b>- CONDE SUR VIRE</b>	<b>1758</b>	<b>47</b>	<b>1805</b>	
Non utilisateur du service	1605	5	1610	
Utilisateur du service	153	42	195	22%
<b>- SAINT LO</b>	<b>5829</b>	<b>2095</b>	<b>7924</b>	
Non utilisateur du service	4554	20	4574	
Utilisateur du service	1275	2075	3350	62%
<b>Total 3 communes</b>	<b>8786</b>	<b>2998</b>	<b>11784</b>	

- Si 2/3 des usagers souhaitent conserver le service sur St Lô et Agneaux (soit 4612 usagers interrogés, ce qui représente ~ le double du nombre de bacs présentés sur cette collecte), seulement 22% souhaite continuer à bénéficier du service moyennant redevance sur Condé / Vire

#### Le Conseil municipal décide de :

- Valider, à compter du 01/01/2023, la suppression de la collecte des déchets du marché hebdomadaire ;



- Maintenir, cependant, la collecte des déchets des salles des fêtes sous réserve de relever le tarif de location afin de tenir compte du coût supplémentaire de la REOMi, et d'instaurer une pénalité financière en cas de non-respect du tri sélectif (les nouveaux montants seront décidés en commission *Finances* du 08/12/2022) ;
- Prendre acte de la suppression de la collecte des déchets verts.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstentions :</b>
------------------	-----------------	----------------------

NB : 7 votes (Laurence DUFOUR, Martine SAVARY, Emmanuel JAMARD, Laurent PIEN, Nathalie LECLER qui a un pouvoir, Sylvie GAUTIER) se sont toutefois exprimés en faveur de la suppression de la collecte des déchets des salles des fêtes.

### 3- Foncier - cession de portions de chemins ruraux désaffectés

**Rapporteur : M. Alain EUDES**

En mars dernier, le conseil municipal a été informé de la démarche de la mairie visant à céder aux riverains intéressés (à condition qu'ils en soient les seuls bénéficiaires) les chemins ruraux désaffectés qui ne présentent plus aucun intérêt public et dont il convient de se séparer afin d'économiser des frais d'entretien.

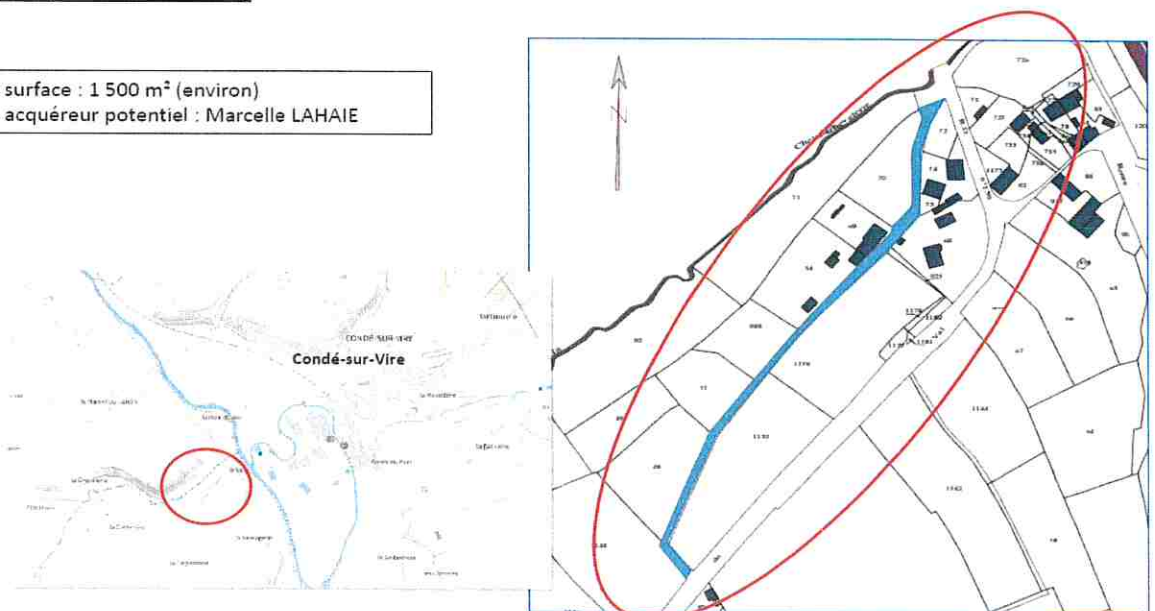
La commune a défini la règle de répartition des frais ci-après :

- Prix : 1 € symbolique
- Frais de notaire (environ 300 €) à la charge de l'acquéreur
- Frais de géomètre (environ 1 200 €) pris en charge pour moitié par la commune et pour moitié par l'acquéreur

Il est proposé ci-dessous la cession de plusieurs tronçons de chemins ruraux :

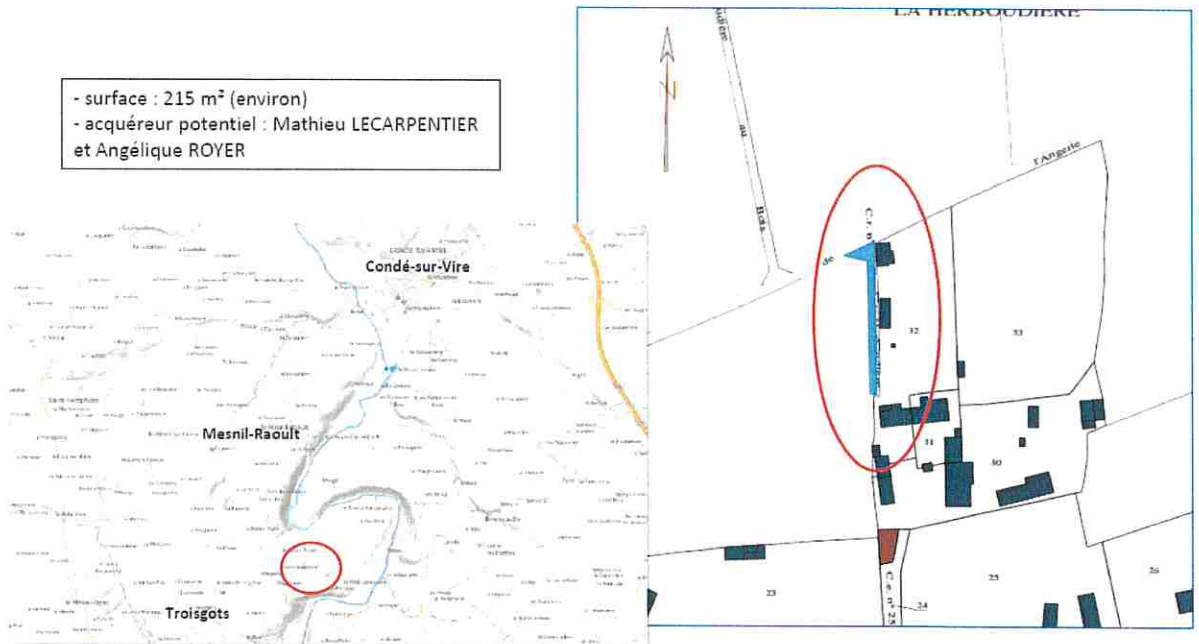
#### 1) Le Val (Mesnil-Raoult)

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- surface : 1 500 m<sup>2</sup> (environ)</li> <li>- acquéreur potentiel : Marcelle LAHAIE</li> </ul> |
|--|



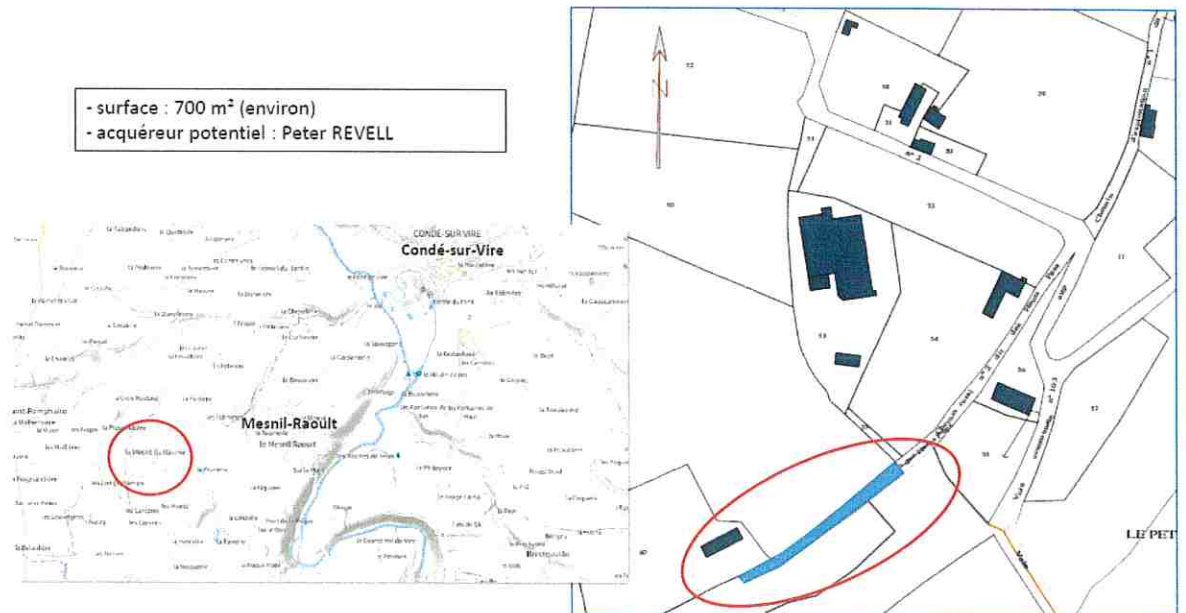
## 2) La Herbaudière (Troisgots)

- surface : 215 m<sup>2</sup> (environ)  
- acquéreur potentiel : Mathieu LECARPENTIER  
et Angélique ROYER



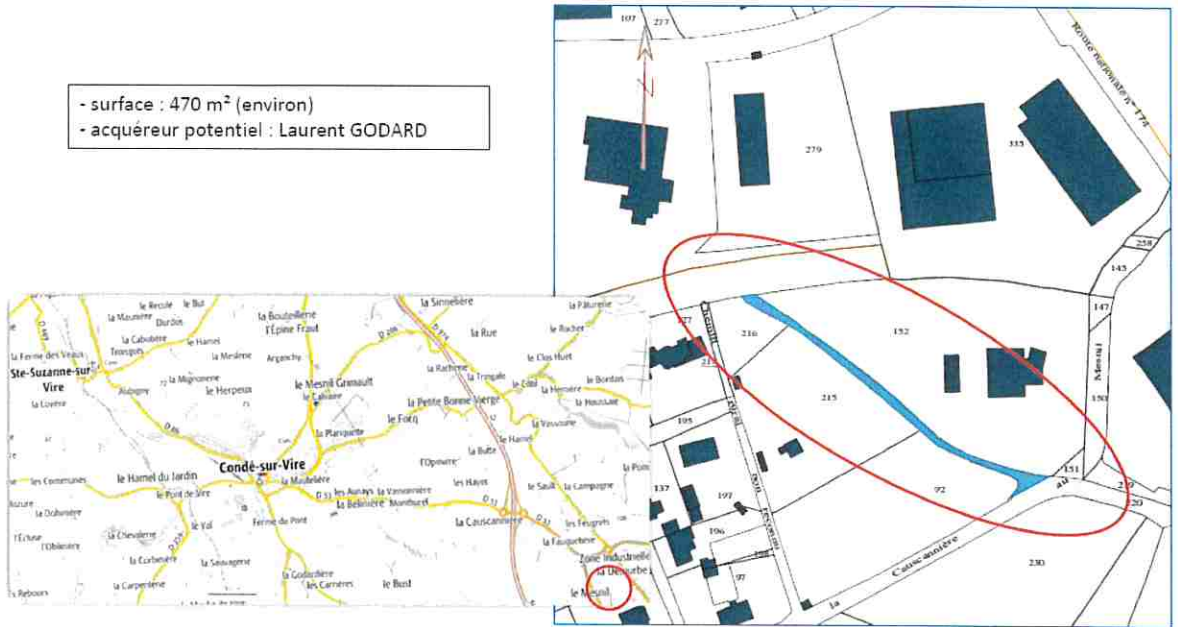
## 3) Le Mesnil-Guillaume (Troisgots)

- surface : 700 m<sup>2</sup> (environ)  
- acquéreur potentiel : Peter REVELL



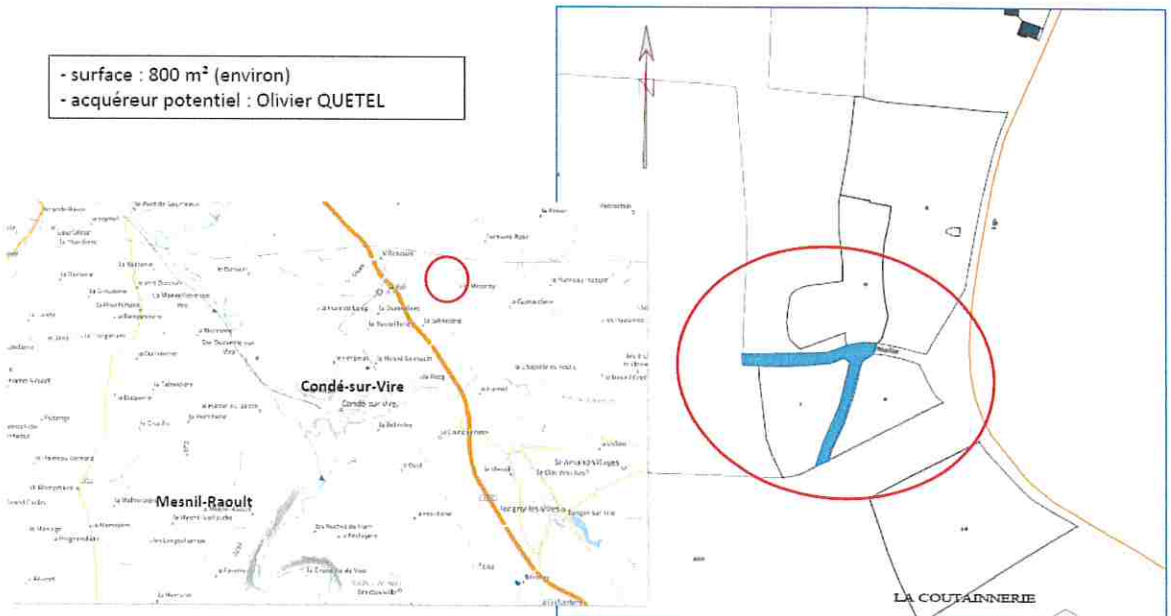
#### 4) Le Mesnil (Condé-sur-Vire)

- surface : 470 m<sup>2</sup> (environ)  
- acquéreur potentiel : Laurent GODARD



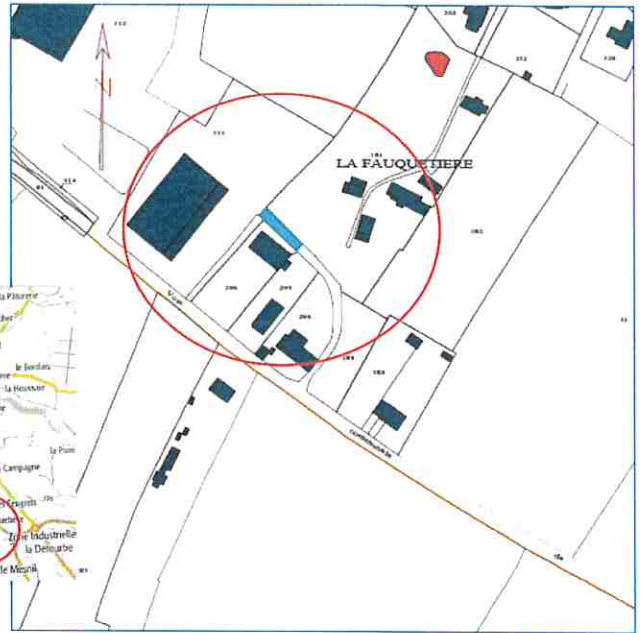
#### 5) Le Mezeray (Condé-sur-Vire)

- surface : 800 m<sup>2</sup> (environ)  
- acquéreur potentiel : Olivier QUETEL

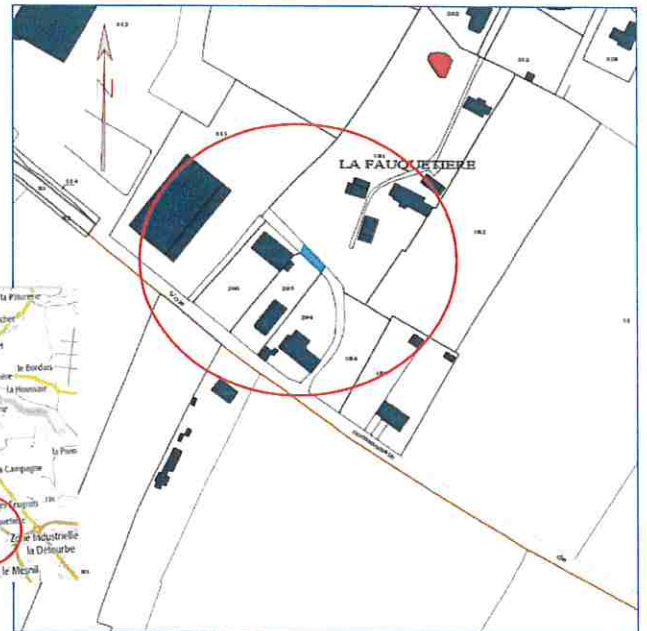


## 6) La Fauquetière (Condé-sur-Vire)

- surface : 160 m<sup>2</sup> (environ)  
- acquéreur potentiel : Pierre-Emmanuel BASSARD

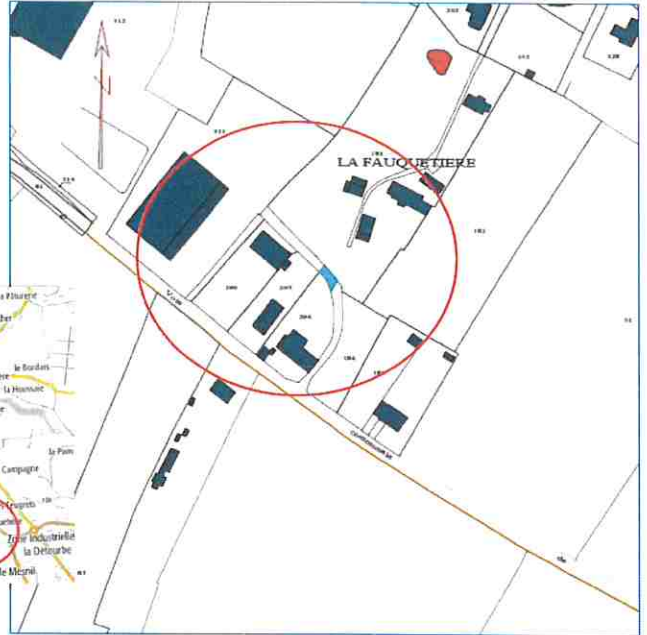


- surface : 70 m<sup>2</sup> (environ)  
- acquéreur potentiel : Sullivan CARPENTIER



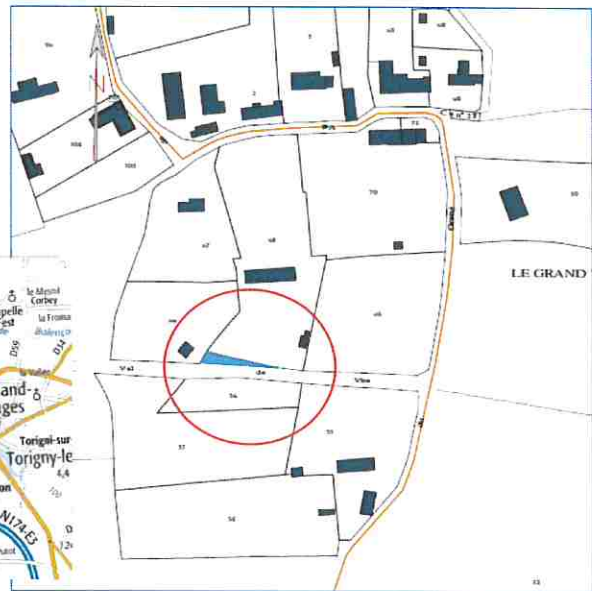


- surface : 50 m<sup>2</sup> (environ)  
 - acquéreur potentiel : Philippe VARIN

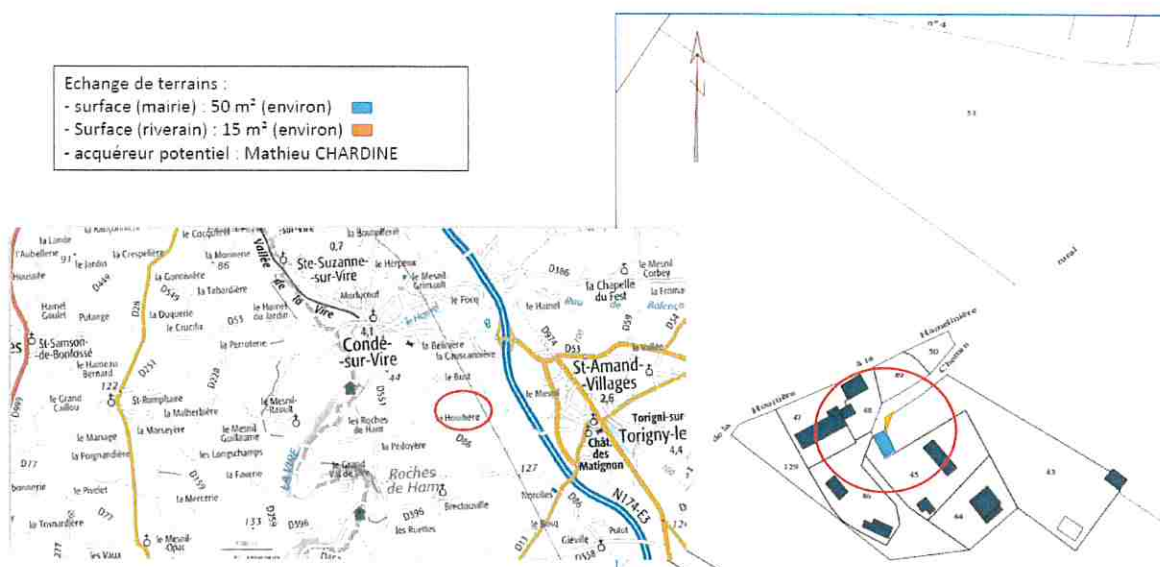


### 7) Le Grand Val de Vire (Troisgots)

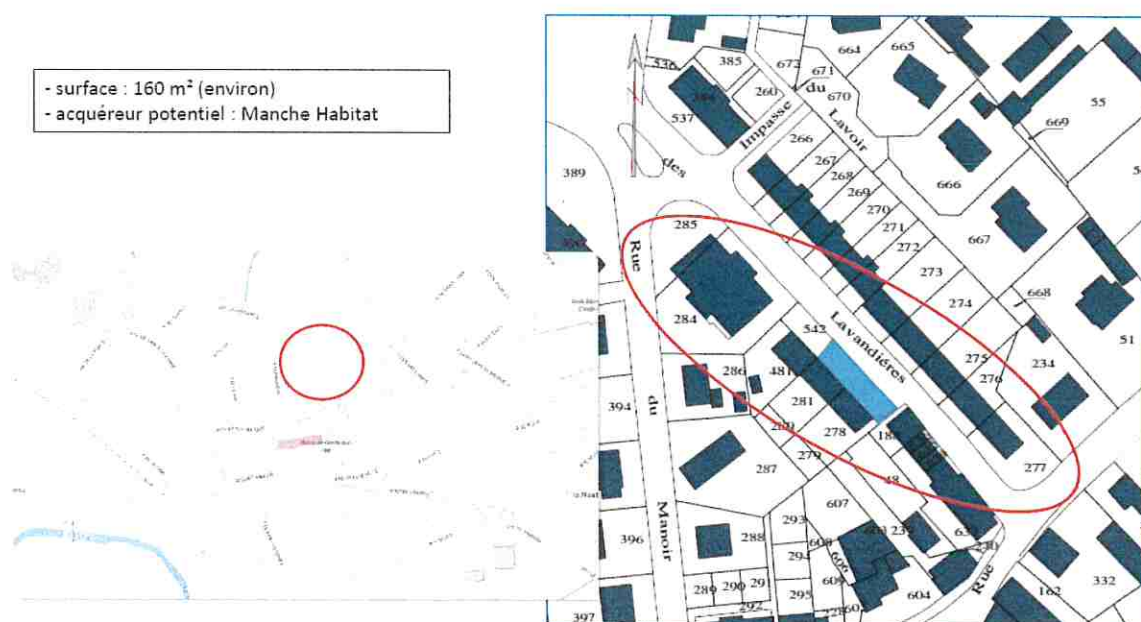
- surface : 150 m<sup>2</sup> (environ)  
 - acquéreur potentiel : Gilles MALICOT



## 8) La Hamelière (Condé-sur-Vire)



## 9) 1-3 rue des Lavandières (Condé-sur-Vire)



### Suites de la procédure :

- 🕒 enquête publique (novembre-décembre 2022)
- 🕒 délibération approuvant les cessions (janvier 2023)

### Le Conseil municipal décide de :

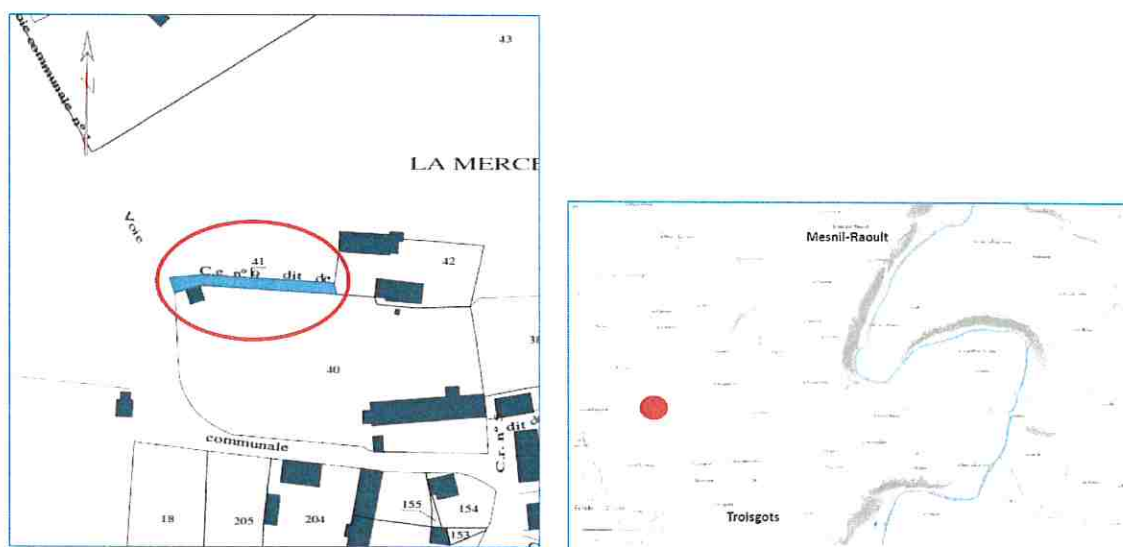
- Émettre un avis de principe favorable sur les cessions de chemins ruraux envisagés.

Pour : 23	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

#### 4- Foncier - cession d'un chemin désaffecté cadastré 608 ZC 41 (La Mercerie à Troisgots) à Laurine GARDIE et Kévin BLERAIT

**Rapporteur : M. Alain EUDES**

Au village de la Mercerie à Troisgots, un ancien chemin d'exploitation agricole cadastré 608 ZC 41 (180 m<sup>2</sup>) ne dessert qu'une seule habitation, celle de Mme Gardie et de M. Blerait. La commune leur a proposé d'acquérir le chemin. Ils ont accepté. Le chemin étant cadastré, l'intervention d'un géomètre n'est pas nécessaire.



Vu l'avis de France Domaine en date du 17/10/2022 estimant le terrain à 0,80 € le m<sup>2</sup> ;

Le Conseil municipal décide de :

- Céder, à l'euro symbolique, l'ancien chemin d'exploitation agricole situé au village de la Mercerie à Troisgots, cadastré 608 ZC 41, d'une surface de 180 m<sup>2</sup> à Mme Laurine GARDIE et M. Kévin BLERAIT, demeurant 18 route de la Mercerie, Troisgots, à Condé-sur-Vire (50890) ;
- Dire que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à la cession amiable.

Pour : 23	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

#### 5- Théâtre du Préau - convention de partenariat 2022-2023

**Rapporteur : Mme Sylvie GAUTIER**

Comme les années précédentes, dans le cadre de son projet de développement de la culture en milieu rural, le Théâtre du Préau de Vire propose aux communes du canton intéressées

(Condé-sur-Vire et Tessy-Bocage), l'organisation de représentations théâtrales sur leur territoire.

A Condé-sur-Vire, trois spectacles sont programmés :

- ✓ **Vendredi 04/11/2022 : Monologue d'Isabel (...) Macondo**
- ✓ **Samedi 29/04/2023 : Vie et mort : rien de rien !**
- ✓ **Mercredi 17/05/2023 : Maryvonne**

Prix des places :

- 9 € par personne
- 4 € pour les étudiants, scolaires, demandeurs d'emploi
- Exonérés : professionnels du spectacle, invitations de la compagnie... La décision d'exonération reviendra à l'élu référent en charge de la culture.

La billetterie est tenue par les services de la commune. Les recettes sont réparties à concurrence de 50 % pour le Théâtre du Préau et de 50 % pour la commune.

Une participation forfaitaire de **3 000 €** est demandée à la commune.

**Le Conseil municipal décide de :**

- **Approuver les termes de la convention de partenariat 2022-2023 avec le Théâtre du Préau de Vire ;**
- **Habiller le Maire à signer la convention et tous autres actes afférents à l'organisation de l'évènement.**

Pour : 23	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## **6- Finances - admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

**Rapporteur : M. Emmanuel JAMARD**

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public, en charge du recouvrement. L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que, malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. Les créances irrécouvrables sont retracées au budget par une dépense de fonctionnement imputée au compte 6541-65.

Dans le cas d'espèce, les créances en cause relèvent des services suivants :



Cantine et garderie scolaire	1 690,72 €
Droits de place (marché hebdomadaire)	433,50 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	479,00 €
Divers	475,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 078,72 €</b>

Vu le CGCT et notamment ses articles L. 2121-17 et L. 2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur du service de gestion comptable (SGC) en date du 20/06/2022,

Le Conseil municipal décide de :

- Admettre en non-valeur les produits d'un montant total de 3 078,72 € déclinés comme suit :

Exercice	Références	Montant
2006	T-703100000289	39,60 €
2006	T-703100000433	46,50 €
2005	T-703100000608	55,50 €
2006	T-703100000139	42,25 €
2006	T-703100000289	15,65 €
2011	T-78225830032	35,50 €
2009	T-78225540032	30,50 €
2011	T-78225920032	28,00 €
2011	T-78226010032	95,00 €
2010	T-78227270032	37,09 €
2012	T-78222400032	27,06 €
2010	T-78227030032	41,65 €
2012	T-78222250032	60,52 €
2011	T-78222200032	37,74 €

<b>Exercice</b>	<b>Références</b>	<b>Montant</b>
2011	T-78222150032	57,68 €
2011	T-78227700032	64,00 €
2011	T-78221740032	55,23 €
2011	T-78221690032	57,70 €
2011	T-78221480032	60,43 €
2011	T-78227840032	53,94 €
2011	T-78227950032	51,26 €
2011	T-78228100032	53,37 €
2009	T-78225860032	38,62 €
2010	T-78226180032	40,91 €
2010	T-78226670032	21,76 €
2012	T-78223060032	48,42 €
2010	T-78226770032	47,87 €
2012	T-78222610032	28,48 €
2010	T-78226930032	49,98 €
2010	T-78227600032	63,65 €
2010	T-78227400032	95,70 €
2010	T-78227210032	22,75 €
2005	T-703100000198	159,50 €
2013	T-703100000350	29,25 €
2012	T-703100000287	29,25 €
2013	T-703100000114	29,25 €
2013	T-703100000467	29,25 €
2012	T-703100000605	29,25 €
2012	T-703100000432	29,25 €
2011	T-703100000552	29,25 €

Exercice	Références	Montant
2012	T-703100000101	29,25 €
2011	T-78225880032	78,00 €
2011	T-78226040032	70,50 €
2010	T-78225760032	70,50 €
2009	T-701700000137	28,50 €
2010	T-701700000106	42,50 €
2013	T-703100000471	316,00 €
2012	T-78223530032	38,52 €
2012	T-78223660032	32,10 €
2012	T-78223340032	48,15 €
2012	T-78223300032	59,66 €
2012	T-78223200032	47,10 €
2013	T-78223840032	41,73 €
2012	T-78222580032	58,66 €
2012	T-78222450032	24,12 €
2012	T-78222330032	17,85 €
2011	T-78222230032	21,98 €
2011	T-78222100032	37,68 €
2011	T-78222000032	31,80 €
2013	T-78223750032	44,94 €
2013	T-78224010032	19,26 €
2012	T-78223430032	51,36 €
		<b>3 078,72 €</b>

- Dire que cette dépense sera imputée à l'article 6541-65 du budget principal.

Pour : 23	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

#### 7- Participation des communes aux frais de fonctionnements des établissements scolaires pour l'année 2021-2022

##### Rapporteur : M. le Maire

Tous les ans, il est demandé aux communes sans école une participation financière au titre des frais de fonctionnement des écoles de Condé-sur-Vire qui accueillent leurs enfants.

Sont concernées les communes de :

- **Brectouville** : 9 enfants (1 en maternelle, 8 en élémentaire) = **4 460,49 €**
- **Précorbin** : 1 enfant (en élémentaire) = **481,16 €**

Le montant à se faire rembourser s'élève au total à **4 941,65 €**

Depuis la création des communes nouvelles de Torigny-les-Villes (comprenant Brectouville) et de St-Jean d'Elle (comprenant Précorbin), les enfants de ces deux communes déléguées

disposent désormais d'une solution de scolarisation sur le territoire de leur commune nouvelle de rattachement. En application de l'article L. 212-8 du code de l'éducation, la participation financière demandée ne concerne donc que les enfants dont l'inscription aux écoles de Condé-sur-Vire est antérieure à la fusion des communes, ainsi que les frères et sœurs.

La participation financière est fondée sur le coût de fonctionnement par élève pour chacune des écoles maternelles et élémentaires. Ce coût de fonctionnement est en hausse significative en ce qui concerne l'école maternelle (+ 15,7 %), et stable pour l'école élémentaire (+ 1%).

**Vu la nécessité d'actualiser le montant de la participation financière pour chaque année scolaire,**

**Le Conseil municipal décide de :**

- **Fixer le montant de la participation financière des communes aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2021-2022, comme suit :**
  - **par enfant inscrit à l'école élémentaire : 481,16 €** (en 2021 : 475,46 €)
  - **par enfant inscrit à l'école maternelle : 611,21 €** (en 2021 : 513,93 €)

Pour : 23	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## **8- RH - modification du tableau des effectifs**

**Rapporteur : M. le Maire**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois des collectivités locales sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est nécessaire de modifier le tableau qui recense les effectifs de la commune pour les raisons suivantes :

- **1 agent de la médiathèque** bénéficie d'une promotion interne (passage à un cadre d'emploi supérieur).
- **2 postes d'agent de voirie** sont créés aux services techniques. Cette création s'effectue à effectif constant puisqu'un agent du service bâtiment parti en janvier 2022 et un agent du service espaces verts parti en juin 2022 n'ont pas été remplacés. La création d'un service voirie est justifiée par l'augmentation, ces dernières années, des interventions sur le domaine public, en particulier dû aux fortes intempéries. Les agents seront affectés en priorité aux tâches suivantes : réfection des joints de caniveaux (zéro phytosanitaire), pose de bordures (abaissement de bordures pour passages piétons, bordurettes), hydrocurage du réseau d'eaux pluviales, curage et entretien des fossés, maintenance des aires de jeux. Ne sachant pas encore les grades qu'occuperont les candidats retenus à l'issue de la procédure de recrutement,



il est proposé de créer les emplois sur plusieurs grades possibles de la filière technique.

**Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,**

**Vu la délibération du 26/10/2017 fixant à 100 % le taux d'avancement,**

**Vu l'arrêté municipal n°2021/88 du 05/08/2021 approuvant les lignes directrices de gestion (LDG) ;**

**Vu le tableau des effectifs,**

**Considérant la nécessité de créer les emplois permanents pour permettre les avancements de grade prévus en 2022,**

**Le Conseil municipal décide de :**

- **Créer, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022, le poste suivant dans le service médiathèque suite à la promotion interne d'un agent, et de supprimer, à sa nomination sur le nouvel emploi, après avis favorable du comité technique (Centre de Gestion), l'emploi précédent :**

Emploi actuel	Catégorie / Filière	Missions	Durée hebdo	Emploi futur	Catégorie / Filière
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C Filière culturelle	Responsable de la médiathèque	35h	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B Filière culturelle

- **Créer deux postes permanents aux services techniques, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ou d'agent de maîtrise ;**
- **Adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée ;**
- **Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget primitif 2022, chapitre 12, articles 6411 et suivants.**

Pour : 23	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## 9- Décisions du Maire par délégation

Décis-2022-60	15/09/2022	culture	contrat spectacle Villes en scène du 16/12/2022 - Toilci & Moilà	1 537,00 €
Décis-2022-61	04/10/2022	commande publique	agent SSIAP pour la salle Condé Espace - octobre 2022	1 738,80 €
Décis-2022-62	04/10/2022	commande publique	achat de produits d'entretien pour l'ensemble des services	5 379,30 €
Décis-2022-63	12/10/2022	commande publique	achat de 300 tee-shirts pour la marche contre le cancer du sein	2 439,00 €
Décis-2022-64	12/10/2022	culture	convention Théâtre du Préau saison 2022-2023	3 000,00 €
Décis-2022-65	12/10/2022	commande publique	mise à jour logiciel cimetièrre par Elabor	1 440,00 €
Décis-2022-66	21/10/2022	voirie	travaux de modification branchement électrique 27 rue St-	1 131,90 €
Décis-2022-67	21/10/2022	enseignement	livrets d'exercice pour la psychologue scolaire	1 803,66 €
Décis-2022-68	21/10/2022	domaine et patrimoine	maintenance des portes sectionnelles aux ateliers municipaux	1 008,00 €

## 10- Communications de la Municipalité

### ▪ Nathalie LECLER :

- **CME** : élections à l'école élémentaire de Condé-sur-Vire le 9 décembre 2022 (maison des associations). Ce sera la dernière fois dans ce format. Nathalie travaille avec Anthony ANNE pour l'élargissement du CME aux écoles du RPI. Il y a 35 candidats (issus uniquement des classes CE1, CE2 et CM1) pour 15 sièges. Les élèves ont chacun une carte d'électeur. Les nouveaux élus seront présentés en conseil municipal en janvier. Par dérogation, 5 élèves de CM2, privés de CME du fait de la crise COVID, ont été exceptionnellement autorisés à siéger au CME.
- **Commission Vie scolaire, enfance, jeunesse** : 23/11 (20h30) mais à confirmer car il y a le Congrès des Maires à cette période.

### ▪ Sylvie GAUTIER :

- **Spectacle Théâtre du Préau « Monologue d'Isabel regardant la pluie tomber sur Macondo »** (vendredi 04/11 à 20h30 base de canoë)
- **Spectacle Villes en scène « Alice a 17 ans »** (jeudi 01/12/2022 Condé Espace)
- **Trail du CACT aux Roches de Ham** : samedi 29/10
- **Médiathèque** : nombreuses animations au programme, « les bébés du samedi » le samedi 19/11, expo-vente au profit du téléthon (du 28/11 au 30/12), atelier « imprime ton mug » le samedi 17/12, spectacle de marionnettes le mercredi 21/12.

### ▪ Éric CAUVIN :

- **Cérémonie des maisons fleuries** (mardi 08/11 à 18h salle du conseil)
- **Téléthon** : réunion avec les associations le 19/10, animation « vélo mixeur à soupe » dans la salle des fêtes, Chorale suzannaise (30 choristes), randos VTT, courses à pied, pompiers en jeep, vélorail. Eric ajoute qu'il a soumis l'idée aux associations, si elles ne sont pas disponibles le jour du téléthon, d'organiser des animations à un autre moment dans l'année.
- **Gymnase** : réunion de préparation de chantier des travaux de desserte (derrière l'immeuble du 12 rue des écoles) le 27/10. Début de chantier le 14/11 ou le 21/11. La commission de sécurité du gymnase passera à partir du 21/11 (retards dans les travaux liés à certaines entreprises). Quelques malfaçons à corriger (portes posées à l'envers...). Livraison attendue : fin novembre 2022. Au-delà de ces aspects, Eric tient à préciser que le résultat est tout à fait satisfaisant. Ce sera un très bel équipement polyvalent.

### ▪ Alain EUDES :

- **Rue du Focq** : début des travaux reporté au 07/11. Mais, l'entreprise s'engage à respecter les délais de chantier dont la livraison est fixée au 16/12. La réunion de concertation avec les riverains a eu lieu le 20/10.

- **Pierrette POUSSET :**
  - **Fête des 20 ans de La Mautelière (17/09) :** Pierrette fait part des remerciements des familles pour l'organisation réussie de cet évènement convivial.
  - **La Mautelière :** les résidents font de l'arthérapie. Vernissage le samedi 29/10 (10h) à la médiathèque.
  - **La Mautelière :** projet de transformation du logement de fonction libéré par une maîtresse de maison en 2 nouveaux logements seniors (de préférence T2).
  
- **Emmanuel JAMARD :**
  - **Vente du bâtiment de l'ancienne mairie :** compromis signé
  - **Dépenses énergétiques :** il est attendu une augmentation de + 50 % par rapport à l'année dernière à la même époque.
  - **Subventions bonifiées reçues :** rue de la Planquette : DETR 72 732 € (50 % du coût des travaux), éclairage public : DETR 26 596 € au lieu des 15 831 € attendus, aire de camping-car : DETR 23 174 €, rénovation des vestiaires des services techniques : DETR 22 592 € au lieu des 14 120 € attendus, rue du Focq : amendes de police 16 560 € au lieu des 13 800 € attendus, toilettes publiques : AESN 13 200 € au lieu des 10 996 € attendus.
  - **Taxe additionnelle des droits de mutation :** + 34 % (156 155 €)
  - **Reversement au profit de la commune d'un reliquat de TVA (2006) :** 270 000 €.
  
- **Martine SAVARY :**
  - **Marche contre le cancer du sein (samedi 22/10) :** belle réussite !!! 350 participantes. Achat de 300 tee-shirts roses (2 439 € - 600 € aide Elvir/Savencia). Martine remercie tous les élus et agents bénévoles (Murielle Lumé, Céline Thérèse, Béatrice Guibert, Patricia Lepointeur et Vincent Bon) qui ont participé à l'organisation. 3 523 € collectés (2 179 € commune + 1 344 € Elvir/Savencia) et reversés le 18/11 au centre Baclesse.
  - **Atelier déco de Noël avec l'école élémentaire :** mardi 15 et jeudi 17/11 (4 classes élémentaires). Au printemps 2023, les 4 autres classes élémentaires viendront faire des jardinières. En ce qui concerne le RPI, des sapins seront fournis aux écoles de Mesnil-Raoult et de Troisgots. Les enfants pourront fabriquer les guirlandes.

## 11- Questions diverses

### 1) Création d'un nouveau site internet : choix du prestataire

Mise en place d'un **binôme référent** : Patricia Lepointeur et Cyril Paniel

**Groupe de travail site internet** : Eric Cauvin, Cyril Paniel, Aurélie Vergin, Patricia Lepointeur, Murielle Lumé, Jean-Christophe Legentil, Sébastien Regnault, Guillaume Vignet

Phasage du processus :

- Réunion de lancement : mardi 25/10

- Elaboration des wireframes (structures de page)
- Elaboration des spécificités fonctionnelles et techniques du site
- Validation des maquettes graphiques (2 maquettes au choix)
- Développement technique du site
- Formation des utilisateurs
- Intégration des contenus rédactionnels
- Mise en ligne du nouveau site : 01/02/2023

M. Cyril PANIEL indique qu'il y a eu 20 offres déposées au total. M. Éric CAUVIN ajoute que le cabinet choisi (We Are Public) est expérimenté et connaît bien les attentes des collectivités locales. La mise en service du nouveau site est prévue pour le 1<sup>er</sup> février 2023.

## 2) Visite du Préfet le mardi 22/11/2022

## 3) Illuminations de Noël (Alain LENESLEY)

La consommation des illuminations de Noël a été estimée à 2,840 kW par heure pour l'ensemble de la commune. Après calcul, cela représente une consommation totale de 420 kWh/an pour un coût de 126 € (sur la base de 0,30 €/kWh). Ce chiffre raisonnable relativise l'impact financier des illuminations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

La secrétaire de séance,  
Sylvie GAUTIER



Le Maire,  
Laurent PIEN

